

Comment s'organise le suivi de votre enfant ?

L'adhésion au réseau Grandir en LR est le plus souvent proposée dès la naissance, par un professionnel du service de néonatalogie ou de maternité.

Le nom d'un médecin référent vous est proposé, en fonction des disponibilités locales et de la situation médicale de votre enfant.

Ce médecin a reçu une formation spécifique pour le suivi des enfants à risque de troubles du développement. Il va assurer le suivi médical de votre enfant lors des consultations programmées selon le calendrier du réseau. Il va renseigner le cahier de suivi de votre enfant, vous informer de ses conclusions et les transmettre au réseau.

Si nécessaire, il prescrit des examens complémentaires, oriente votre enfant vers une consultation plus spécialisée ou vers une prise en charge en rééducation.

Il assure la coordination des soins et des professionnels auprès de votre enfant.

Le médecin référent vous conseille et vous guide dans le soutien au développement de votre enfant

Le réseau Grandir en LR est un réseau agréé et financé par l'Agence Régionale de Santé du LR.

Ses objectifs sont :

- Optimiser le suivi et la prise en charge des enfants vulnérables par le dépistage précoce des troubles du développement et la mise en place de soins adaptés
- Sensibiliser les professionnels en proposant des formations spécifiques au dépistage et à la prise en charge des troubles du développement
- Coordonner les actions des professionnels
- Participer à l'accompagnement et au soutien des familles
- Améliorer la connaissance du devenir des enfants à risque de troubles du développement en région

Le Calendrier de suivi

Avant la sortie à domicile	<ul style="list-style-type: none">. Information/Adhésion des parents (charte et feuille de renseignements administratifs et familiaux). Inclusion du NN : ouverture du dossier. Remise du cahier de suivi. Proposition du référent médical. Présentation du calendrier. 1er RDV avec référent. Bilan neurosensoriel
Examen à terme (37-42 SA)	
3 MAC*	Cs** avec le médecin référent
6 MAC	Cs avec le médecin référent
9 MAC	Cs avec le médecin référent Examen ORL et ophtalmo
12 MAC	Cs avec le médecin référent Examen ORL et ophtalmo si non faits
18 MAC	Cs avec le médecin référent
24 MAC	Cs avec le médecin référent ± Test de Brunet Lezine si indication IDE ou ASQ (questionnaire parental)
3 ans âge civil	Cs avec le médecin référent ou médecin de PMI à l'école Examen ophtalmo IDE ou ASQ (questionnaire parental)
4 ans âge civil	Cs avec le médecin référent ou médecin de PMI à l'école
5 ans âge civil	Cs avec le médecin référent Examen ophtalmo
6 ans âge civil	Cs avec le médecin référent
7-8 ans âge civil	Cs avec le médecin référent Clôture du dossier réseau

*MAC : mois d'âge corrigé ** Cs : consultation

Le médecin référent ne remplace pas votre médecin traitant qui suit votre enfant dans l'intervalle de ces consultations (suivi habituel, maladies aiguës, vaccinations...)



LE RESEAU GRANDIR EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

Des professionnels qui partagent leurs compétences pour assurer le suivi prolongé et la prise en charge des nouveau-nés à risque de troubles du développement, accompagner l'enfant et sa famille de 0 à 7 ans



www.grandirenlr.fr

Cellule de coordination du Réseau

Odile Plan
Isabelle Souksi
Pédiatres Coordinatrices
odile.plan@nclr.fr
isabelle.souksi@nclr.fr
Brigitte Thibaud, Assistante de Coordination
Anne Vidal, Secrétaire Médicale
grandir.lr@nclr.fr
Espace Henri Bertin Sans Bâtiment C 59 avenue Fès
34080 MONTPELLIER
tél. : 04 99 63 37 75

Pourquoi un suivi spécialisé ?

Le suivi prolongé est nécessaire pour tous les enfants qui naissent dans des circonstances particulières telles que :

- La naissance prématurée (6 % des naissances en LR)
- Le retard de croissance intra utérin
- Certaines situations ou maladies qui nécessitent une hospitalisation du nouveau-né
- Toute situation médicale et/ou médicosociale et familiale reconnue pour ses risques de causer des troubles du développement du jeune enfant

La plupart de ces nouveau-nés vulnérables vont bien évoluer et les professionnels du réseau veillent à s'en assurer par un suivi prolongé. C'est l'occasion d'accompagner l'enfant et sa famille au cours des différents stades du développement :

- Motricité, marche et manipulation des objets
- Audition et vision
- Communication et langage
- Comportement en famille et en société ou collectivité (interactions, alimentation, sommeil)
- Intégration à l'école et apprentissages

Le suivi de votre enfant par le réseau permet le dépistage précoce d'éventuels troubles du développement et la mise en place de soins adaptés. Ce suivi spécialisé et prolongé donne à votre enfant les possibilités de développer au mieux ses capacités.

Présentation du réseau GRANDIR EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

Ses objectifs

- Permettre l'accès à des soins adaptés et de qualité, pour chaque nouveau-né à risque et sa famille, dispensés par des professionnels formés et sensibilisés, adhérents au réseau
- Offrir à l'enfant et sa famille un accompagnement et une prise en charge précoces
- Favoriser le suivi et les prises en charge de proximité
- Coordonner les professionnels entre eux, professionnels de proximité et professionnels plus spécialisés

Ses acteurs et partenaires

- Pédiatres de ville ou hospitaliers, médecins de CAMSP ou médecins de PMI
- Tous les professionnels concernés par la santé de votre enfant : médecins traitants, ORL, ophtalmologistes, pédopsychiatres, psychologues, infirmiers, puéricultrices, kinésithérapeutes, psychomotriciens, ergothérapeutes, orthophonistes, orthoptistes...
- Les établissements publics ou privés : maternités, unités de néonatalogie, pédiatrie, pédopsychiatrie,...
- Les services de soins : CAMSP, CMPP, SESSAD...
- Les Conseils Généraux du LR : PMI, MDPH
- L'AC-LR : association des CAMSP du LR
- Les médecins scolaires et enseignants

L'adhésion au réseau, des engagements réciproques

Elle est gratuite. Pour adhérer, vous signez la charte du réseau qui définit les modalités de fonctionnement du réseau, les engagements réciproques des professionnels et des familles.

↳ Pour les familles

Présenter votre enfant aux consultations avec le médecin référent et apporter son dossier médical (le cahier de suivi).

Accepter que les informations du dossier médical soient accessibles aux professionnels du réseau qui s'occupent de lui, dans le respect de la confidentialité et du secret médical. Selon la loi du 4 mars 2002, vous avez accès au dossier médical de votre enfant.

Communiquer au réseau tout changement d'adresse, ou de numéro téléphonique.

↳ Pour les professionnels adhérents

Le médecin référent qui voit votre enfant en consultation aux dates prévues par le calendrier de suivi, vous informe de ses conclusions, prescrit la prise en charge ou les examens complémentaires nécessaires. Il transmet ces informations au réseau dans le respect du secret médical. Il participe aux réunions de formation spécifique pour les médecins référents.

Les autres professionnels adhérents au réseau participent au suivi, aux prises en charge, sur indications posées par le médecin référent.

